

COMMUNE DE VAUCIENNES

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022 destinée à l'information des citoyens sur la situation financière de la commune

Population totale au 1^{er} janvier 2022 : 343 habitants

Personnel permanent :

- Service administratif :
 - o Valérie FOURNY
- Service technique :
 - o Dolorès GASTINE
 - o Yann BLAISE

I - Le cadre général

Le compte administratif est un document de clôture qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année précédente.

Celui de la commune de Vauciennes a été voté le 28 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté dans son intégralité au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il se compose de deux sections : fonctionnement et investissement qui pourraient être comparées au compte courant et au compte d'épargne des particuliers.

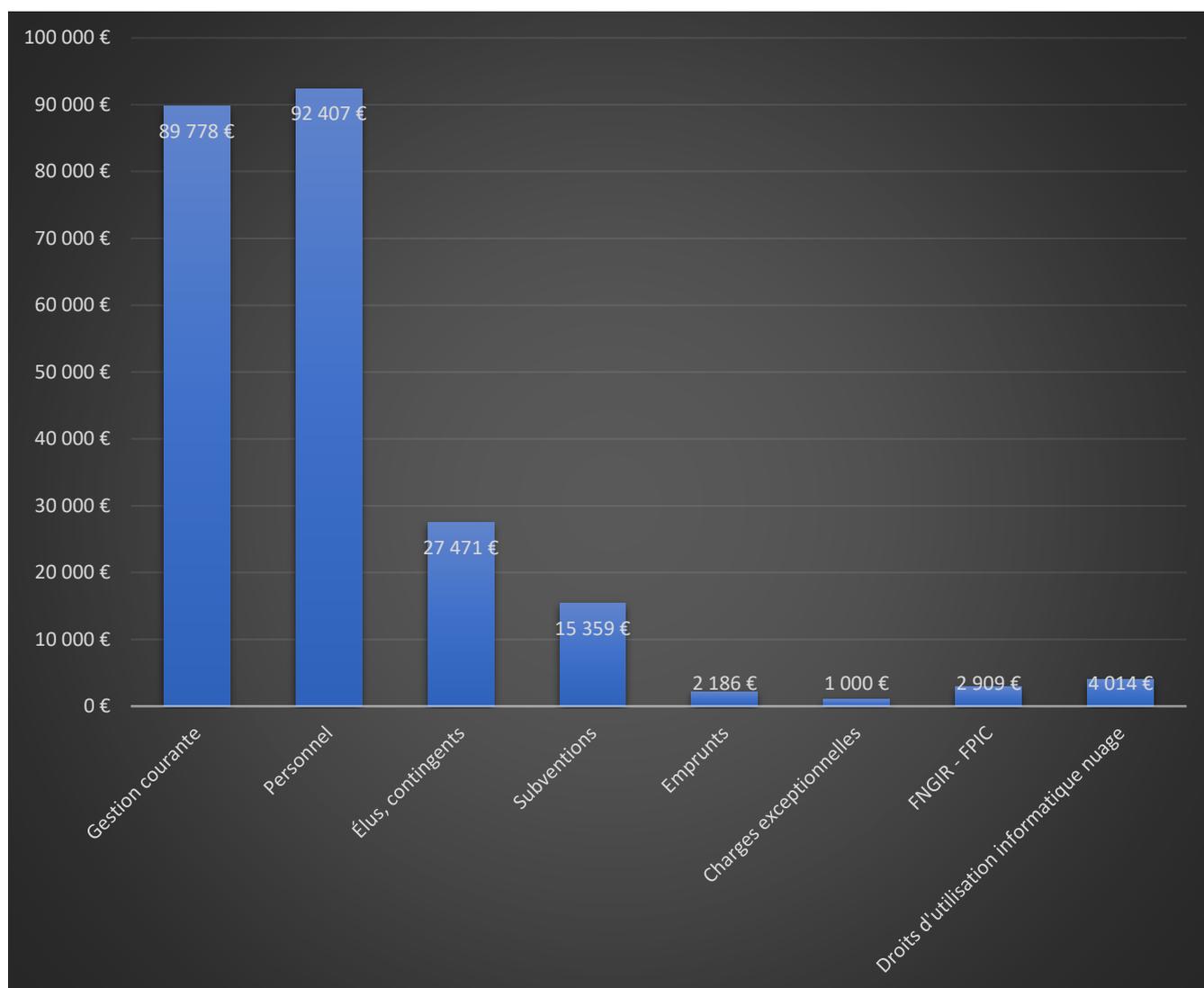
II - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est destiné à la gestion des affaires courantes de la commune.

Les **dépenses de fonctionnement** 2022 inscrites ou arrêtées à hauteur de 235 123.80 € correspondent aux sommes récurrentes avec notamment l'entretien et la consommation des bâtiments, aux charges du personnel, aux subventions versées aux associations, aux intérêts de la dette.

Exercice 2022	montant €	% montant global
Fournitures, entretien, réparations, assurances, frais gestion courante	89 778.12 €	38.19 %
Charges de personnel	92 407.34 €	39.31 %
Reversement du FNGIR, et fonds de péréquation des recettes intercommunales	2 909.00 €	1.24 %
Indemnités élus, contingents	27 471.28 €	11.69 %
Droits d'utilisation informatique en nuage	4 014.00 €	1.71 %
Subventions et contributions versées aux organismes divers	15 358.53 €	6.54 %
Intérêts de la dette, charges financières	2 185.53 €	0.93 %
Charges exceptionnelles	1 000.00 €	0.43 %

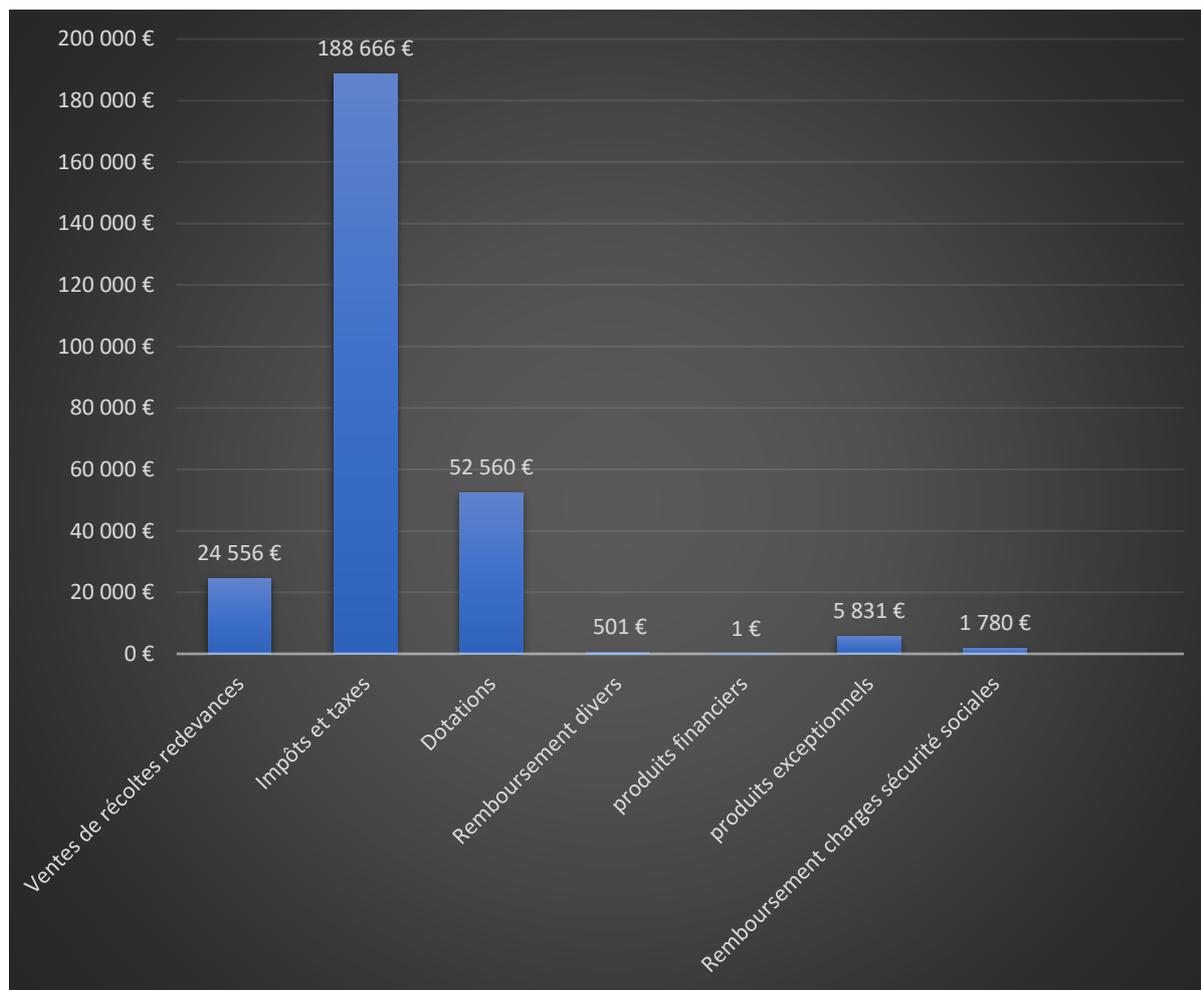
COMMUNE DE VAUCIENNES



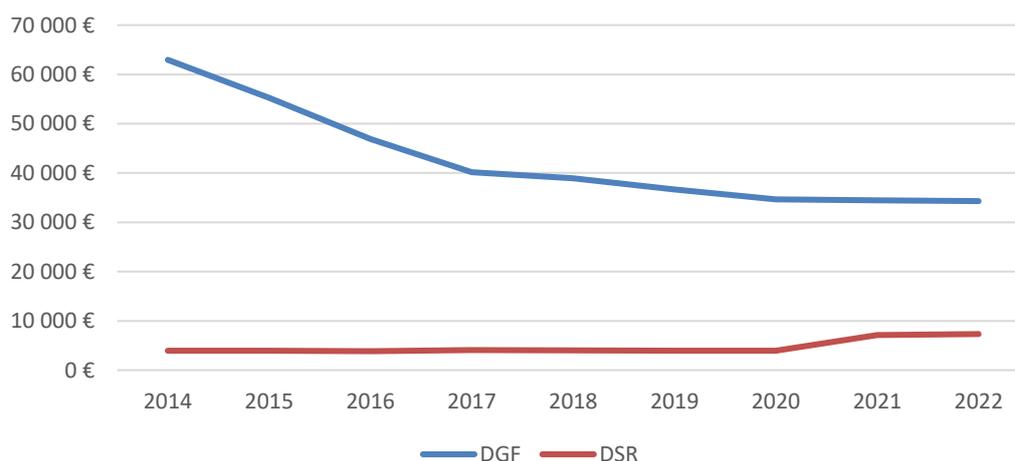
Les **recettes de fonctionnement** 2022 inscrites ou arrêtées à hauteur de 273 895.13 € correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des aux impôts directs locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, aux recettes de récoltes du raisin, loyers des logements communaux.

Exercice 2022	montant €	% montant global
Ventes récoltes, redevances	24 555.90 €	8.97 %
Impôts et taxes	188 666.00 €	68.89 %
Dotations et participations	52 560.32 €	19.19 %
Remboursements divers	500.59 €	0.19 %
Produits placements	1.35 €	0.00%
Produits exceptionnels	5 830.97 €	2.13 %
Remboursement charges sécurité sociales	1780.00 €	0.65 %

COMMUNE DE VAUCIENNES



Les dotations de l'État sont en baisse constante depuis plusieurs années.



Zoom sur la fiscalité

La participation des contribuables locaux représente 68.89 % du montant des recettes de fonctionnement. Les taux des impôts locaux sont stables depuis plusieurs années durant lesquelles la commune ne vote pas d'augmentation des taux des taxes directes locales :

COMMUNE DE VAUCIENNES

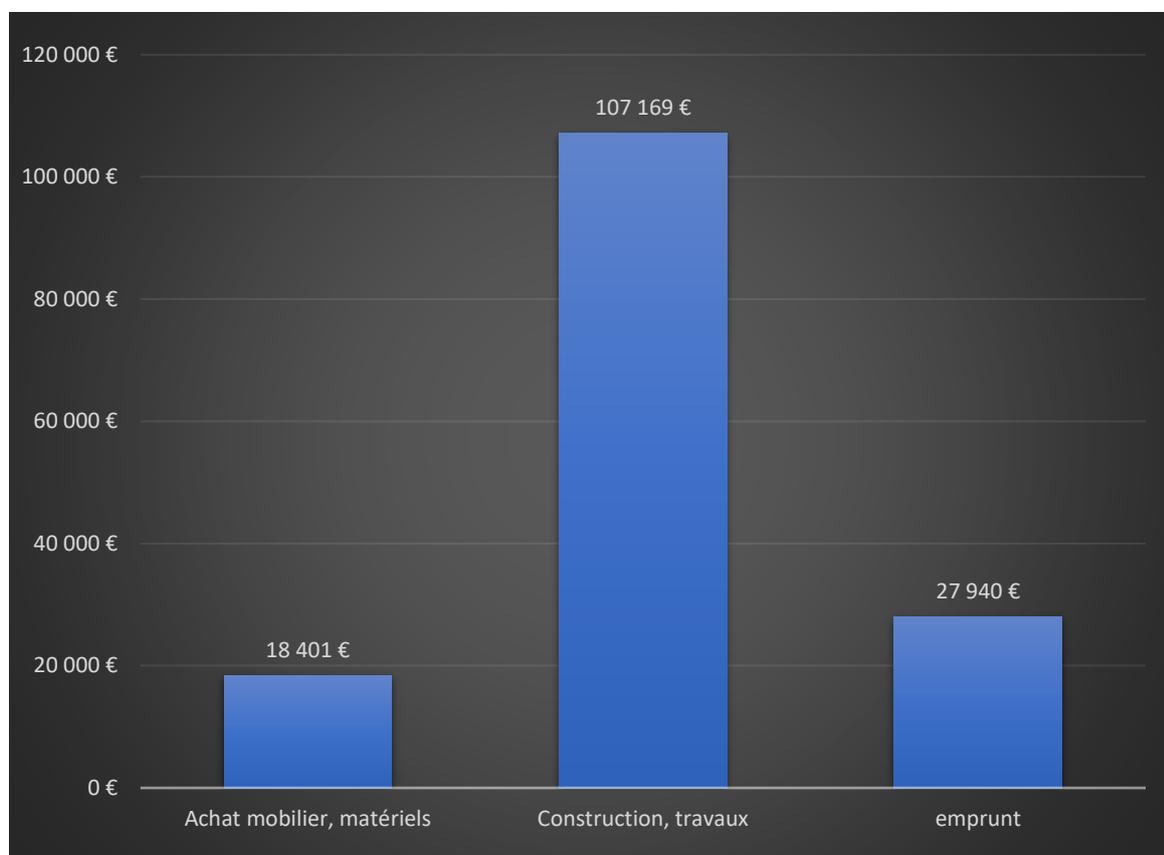
Exercice 2022	Commune	Taux moyens nationaux	Taux moyens départementaux
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	18.89 %	22.98 %	27.60 %
Taxe foncière sur le bâti	35.52 %	38.28 %	41.94 %
Taxe foncière sur le non bâti	24.49 %	50.44 %	25.18 %
Cotisation foncière des entreprises	9.09 %	26.56 %	// %

III - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir : projets d'achats ou de constructions à moyen ou long terme qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune.

Les **dépenses d'investissement** inscrites ou arrêtées à hauteur de 153 508.77 € correspondent aux remboursements des emprunts, à la rénovation de la mairie, et aux diverses installations de voirie et d'outillage.

Exercice 2022	montant €	% montant global
Achat mobilier, matériels	18 400.57 €	12.00 %
Constructions, travaux	107 168.58 €	69.82 %
Remboursement emprunt	27 939.62 €	18.20 %



COMMUNE DE VAUCIENNES

Les **recettes d'investissement** inscrites ou arrêtées à hauteur de 37 257.08 € correspondent au remboursement de la TVA sur les dépenses effectuées en 2021, et à l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés, à la taxe d'aménagement sur les construction et travaux, à l'excédent de fonctionnement capitalisé, et aux subvention reçues.

Exercice 2022	montant €	% montant global
Remboursement TVA	14 154.90 €	37.99 %
Excédents de fonctionnement capitalisés	19 140.64 €	51.38 %
Taxe aménagement	1 691.68	4.54 %
Subventions	2 269.86	6.10 %

